



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Crise économique du covid 19 et effectif des agents de Pôle emploi

Question écrite n° 31220

Texte de la question

M. Hubert Wulfranc alerte Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion, sur le manque de personnel qui va frapper Pôle emploi dans les semaines à venir au regard des licenciements massifs qui se profilent. En effet, ce service qui a lui-même connu une baisse importante du nombre de ses agents ces dernières années, risque d'être rapidement débordé dans les prochaines semaines à venir du fait de la hausse brutale du nombre de chômeurs. Ainsi, les syndicats, CGT, FO et SNAP de Pôle emploi, tirent déjà la sonnette d'alarme. La crise du coronavirus a eu des conséquences désastreuses sur l'activité économique et l'emploi. Selon l'INSEE, 500 000 emplois ont été détruits entre janvier et mai 2020. Ce chiffre correspond à une chute de 2 % de l'emploi salarié en France. Le ministre de l'économie, estime pour sa part, que la crise est susceptible d'entraîner la perte de 800 000 emplois. Enfin, les projections macroéconomiques de la Banque de France, pour la période 2020/2021, font état d'une perte d'un million d'emplois. Le chômage atteindrait alors un taux supérieur à 11 %, un sommet au moins équivalent à la période qui a suivi la crise de 2008. Face à cette situation particulièrement préoccupante les services de Pôle emploi vont être durement mis à l'épreuve. De fait, il leur faudra redoubler d'effort pour travailler à la réinsertion professionnelle des nouveaux privés d'emploi qui vont s'inscrire auprès de l'organisme. Or, les baisses successives de personnel effectuées depuis trois ans ont grandement diminué les capacités de l'établissement public à répondre efficacement à l'affluence annoncée. Si les salariés de Pôle emploi sont des travailleurs dévoués et déterminés à relever le défi qui les attend, cela ne peut néanmoins se faire correctement que si on leur en donne les moyens. En effet, les organisations syndicales représentées au sein de l'établissement public estiment déjà que les effectifs seront rapidement insuffisants dans les rangs des conseillers en charge de l'indemnisation des publics et au sein des conseillers en charge des inscriptions et de l'accompagnement des nouveaux licenciés économiques. Les effectifs de Pôle emplois ont diminué 3 années consécutives. La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 prévoyait initialement une réduction des moyens du ministère du travail à hauteur de 4,5 milliards d'euros et de 4 000 suppressions de postes au sein de Pôle emploi. Ainsi, 1 380 contrats aidés et 297 emplois à temps plein ont été supprimés en 2018. Après avoir projeté 800 suppressions de postes à temps plein en 2019, le Gouvernement a finalement renoncé à ce projet dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de l'assurance chômage, synonyme de durcissement des conditions d'indemnisation, qu'il a adopté unilatéralement contre l'avis des partenaires sociaux. Des baisses d'effectifs consécutives qui ont été justifiées par l'exécutif gouvernemental de l'époque, au motif d'une diminution du nombre de chômeurs indemnisés. Cet argument, qui était déjà polémique en soi, n'est aujourd'hui absolument plus d'actualité. Aussi, il lui demande si des recrutements massifs d'agents Pôle emploi sont à l'ordre du jour pour faire face à cette situation exceptionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Hubert Wulfranc](#)

Circonscription : Seine-Maritime (3^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31220

Rubrique : Chômage

Ministère interrogé : [Travail, emploi et insertion](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juillet 2020](#), page 4951

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)